

**COMMUNE de BARBASTE**

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Présents :14**

**Excusés :5**

**Absent :0**

**POUR :12**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE**

**LE 20 FÉVRIER à 19h00**

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,  
**dûment convoqué le 09/02/2024** s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,  
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

**Présents :**

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

**Excusés :**

Madame NORMANT Ludivine (*pouvoir à Madame BEJNA Véronique*),  
Madame RUPRET Joëlle (*pouvoir à Madame TONIN Valérie*),  
Madame FONT Marine (*pouvoir à Madame BOREGO Fabienne*),  
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),  
Madame DUCOUSSO Isabelle.

**Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.**

**DEL : 03/2024**

**Objet : Participation financière de la Commune à l'acquisition d'un nouveau véhicule par l'UNA destiné au portage des repas**

**-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**-VU la Délibération 38/20218 du 29/11/2028** relative au besoin et aux conditions financières d'acquisition par l'ASSAD d'un véhicule pour le portage des repas ;

**-VU la Convention du 29/11/2018** établie entre l'ASSAD et la Collectivité ;

- **CONSIDÉRANT** que le contrat de longue durée relatif à l'acquisition du véhicule frigorifique a pris fin ;
- **CONSIDÉRANT** le besoin pour l'UNA d'acquérir un nouveau véhicule pour effectuer le portage des repas confectionnés par le restaurant scolaire de Barbaste ;
- **CONSIDÉRANT le courrier du Président de l'UNA en date du 20/12/2024** sollicitant la participation financière de la collectivité pour l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique.

Madame la Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur les points suivants :

- 1) participation à l'acquisition par l'UNA de Barbaste d'un nouveau véhicule frigorifique (Peugeot Partner) en contrat longue durée d'une durée de 60 mois échéances mensuelles de 488€22 HT ;
- 2) participation la collectivité à hauteur de 300€/mois sur 5 ans soit 18 000€ ;
- 3) élaboration d'une convention liant l'UNA de Barbaste et la Commune relative à la participation financière de la Commune pour l'acquisition par l'association d'un nouveau véhicule frigorifique de portage de repas ;
- 4) autorisation pour signer les conventions et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Les élus suivants : Valérie TONIN, Aurélia BONA, Wilfrid SPECQUE, Ludivine NORMANT, Joelle RUPRET et David PAYEN membres du Conseil d'Administration de l'UNA ne participent pas au vote de la présente délibération.**

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal**

**DECIDE :**

- ▶ **PARTICIPER** à l'acquisition d'un nouveau véhicule par l'UNA de Barbaste.
- ▶ **PARTICIPER** à raison de 300€/mois sur 5 ans soit un total de 18 000€.
- ▶ **S'ENGAGER** à prévoir et à mandater les sommes au compte 20421 de son budget annuel et à amortir lesdites sommes en N+1 au compte 280421 sur une durée de 5 ans.
- ▶ **ELABORER** une nouvelle convention relative à la participation financière de la collectivité pour l'acquisition par l'UNA de Barbaste d'un nouveau véhicule frigorifique pour le portage des repas.
- ▶ **AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention.

**AR Prefecture**

047-214700213-20240220-03DEL2024-DE  
Reçu le 21/02/2024

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA



La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

*Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme*